

Bar : ne pas pénaliser le pêcheur de loisir

La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) s'élève contre une proposition de la société Ultimate fishing, spécialisée dans la commercialisation d'équipements de pêche aux leurres. Celle-ci se prononce pour une limitation de la pêche à deux bars par jour et par pêcheur. Pour la FNPPSF, il serait *"irresponsable"* d'appliquer une telle mesure au pêcheur de loisir moyen *"qui ne sort en mer que cinq à dix fois par an et rentre le plus souvent bredouille"*.